



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E113027

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/2002

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/02/2023  
17 920

Raison sociale : PANNIER

47 RUE DES ACACIAS  
72000 LE MANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE MANS

Siret : 442 121 042 00034

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3423165

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145430858

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145430858

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Téléphone : 02 43 84 27 15

Portable :

Site Internet : yann-pannier.com

E-mail : contact.pannier@orange.fr

Responsabilité légale :

DN3L (922 653 886)

Fax :

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/11/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.